

	<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024</b>	
	<b>DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2024-03</b>	
	Nature de l'acte : 7.10 - Actes financiers divers	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10

Le 31/01/2024 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 25/01/2024, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

**Présents :** CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

**Procuration :**

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** FISCHER Julie

### 03 – CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'AIN

Mise en accessibilité de la mairie

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, informe les membres du conseil municipal que la commune doit respecter un certain nombre de règles en matière d'accessibilité.

L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, représentée par son Président Jean DEGUERRY, propose à la commune une convention avec les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne les prestations suivantes : étude de faisabilité du bâtiment, étude de programmation, marché à procédure adaptée, assistance en phase de conception, assistance en phase de réalisation.

Considérant qu'il est important que la commune soit accompagnée afin que les élus puissent prendre la meilleure décision.

Après lecture de la convention annexée à la délibération,

**Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité (9 voix pour et une abstention),**

#### **DECIDE :**

- D'approuver la convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.
- D'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget 2024.

Les signatures suivent au registre

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 05/02/2024
- Affichée le 05/02/2024
- Certifiée exécutoire le 05/02/2024.

Le Maire

Pascal COURTOIS

# Acte à classer

**DEL2024-03b**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2024-02-05T09-23-54.00 ( MI250739638 )

**Identifiant unique de l'acte :** 001-210100350-20240131-DEL2024-03b-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'AIN

**Date de décision :** 31/01/2024



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

**Acte :** [DEL 2024-03-Agence Départementale  
Ingenierie Ain-convention mission  
assistance.PDF](#)      **Multicanal :** Non

**Pièces jointes :**

[PJ-DEL2024-03-convention-2023-189-BATI.PDF](#)    **Type PJ :** 73\_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/02/24 à 09:23

Par **COURTOIS Pascal**

Transmis

Date 05/02/24 à 09:23

Par **COURTOIS Pascal**

Accusé de réception

Date 05/02/24 à 09:32